

LES ENTREPRISES DE LA BIO, ACTEURS CLES DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE ET ECOLOGIQUE

NOTE DE PLAIDOYER DU SYNABIO

Malgré une grande **tradition gastronomique et agricole** (diversité exceptionnelle des terroirs et des productions, savoir-faire des industries agroalimentaires, etc.), **la France ne révèle pas son plein potentiel dans la transformation biologique.**

Avec une **croissance de la consommation continue et l'arrivée de nouveaux acteurs**, issus en grande partie de l'agroalimentaire conventionnel - qui en ont fait un relai de croissance - , **le modèle des entreprises de la bio est en plein bouleversement.**

Les productions et transformations biologiques sont aujourd'hui soumises à des **cycles économiques très tendus liés à leur modèle** - particulièrement exigeant (aléas techniques, climatiques et agronomiques plus importants qu'en conventionnel / investissements plus lourds en R&D et dans l'appareil productif) - **auquel vient s'ajouter une très forte augmentation de la demande.**

Derrière les chiffres prometteurs de consommation, **la bio est en réalité traversée par de fortes tensions et doit faire face à deux risques majeurs :**

- une **hausse potentielle des produits importés** alors même que la France dispose d'atouts remarquables pour répondre à la demande ;
- une **dégradation progressive, voire le remplacement de son modèle productif** (qualité nutritionnelle, répartition équitable de la valeur, transparence, engagement social) par des pratiques issues du secteur conventionnel.

Sans l'accompagnement des pouvoirs publics dans cette transition agroalimentaire portée par le consommateur, la France s'expose au **décrochage déjà en cours dans le conventionnel et sera incapable de répondre localement à l'alimentation de demain.**

NOS SIX PROPOSITIONS-CLES

- 1- Construire un **plan de financement dédié à la filière bio** avec Bpifrance
- 2- Créer un **statut de jeune entreprise à impact environnemental** pour accompagner les jeunes pousses
- 3- Mettre en place un **dispositif de suramortissement pour la filière bio** afin de soutenir les investissements et sa nécessaire montée en puissance
- 4- Constituer un **fonds d'indemnisation** pour répondre à la problématique des contaminations accidentelles liées à l'utilisation de produits phytosanitaires
- 5- **Encadrer les pénalités de la grande distribution** afin de préserver l'équilibre du partage de la valeur dans les filières bio
- 6- Préserver les **acquis du cahier des charges bio** et intégrer progressivement les **enjeux du développement durable**

AVANT-PROPOS

Pionnières du développement durable, les **entreprises de la bio** (transformateurs, distributeurs et importateurs) sont un **maillon essentiel de la transition alimentaire et écologique**.

Elles défendent un modèle agroalimentaire ambitieux qui s'appuie sur des valeurs **fortes de respect de l'environnement et des engagements sociétaux dépassant les exigences réglementaires**¹ : équité avec le monde agricole, transparence vis-à-vis du consommateur, engagement social sont au cœur de leur ADN.

Dans le prolongement du plan Ambition Bio 2022², qui fixe la feuille de route de l'action publique pour les prochaines années, ce document vise à faire plusieurs **propositions pour soutenir et accélérer le changement de modèle agro-industriel**, aujourd'hui indispensable, en consolidant et encourageant des pratiques plus vertueuses pour l'environnement, les agriculteurs, les consommateurs et les générations futures.

A PROPOS DU SYNABIO

Le Synabio est une organisation experte et innovante, fédératrice des entreprises de la bio (transformateurs et distributeurs).

Elle protège leurs intérêts et permet de développer leur influence pour contribuer, dans un esprit de filière, à la construction d'une bio cohérente, exigeante et durable.

*Le Synabio rassemble aujourd'hui 200 **entreprises de la bio**, transformateurs et distributeurs spécialisés, dont le **chiffre d'affaires cumulé est estimé à 3,4 milliards d'euros**.*

Ces entreprises sont majoritairement des PME : les deux tiers d'entre elles font moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel et 35% des adhérents ont un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros.

Le Synabio est représentatif du large panel des métiers de l'agroalimentaire et de la distribution bio, de la matière première au produit fini.

Contact : Charles PERNIN, délégué général (charlespernin@Synabio.com)

<https://www.synabio.com/>

¹ Celles-ci sont fixées par un cahier des charges européen dont une nouvelle version a été adoptée en mai 2018 ([règlement 2018/848](#)). Elle s'appliquera au 1^{er} janvier 2021 dans l'ensemble des Etats-membres de l'Union européenne.

² Voir plus d'informations en ligne : <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/90495?token=16ba26d888c0cb09dcd286915824ba9b>

I- LA BIO, UN ATOUT POUR LA FRANCE

Une croissance continue depuis vingt ans, des exportations en hausse : **la bio est un des rares secteurs de l'économie française à avoir été aussi faiblement impacté par le ralentissement de 2008**. En quelques années seulement, elle a acquis une place à part dans le paysage agroalimentaire français.

L'agriculture biologique est un mode de production fondé sur des pratiques culturales et d'élevage respectueuses des équilibres naturels. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse et des OGM, limite l'emploi des intrants et s'attache au recyclage des matières organiques, à la rotation des cultures et à la lutte biologique. L'élevage, de type extensif, fait appel aux médecines douces et respecte le bien-être des animaux.

Imaginée dans les années 1920, issue de mouvements militants nés dans les années 1950, puis institutionnalisée dans les années 1980, l'agriculture biologique est peu à peu devenue incontournable dans l'alimentation de nos concitoyens.

Depuis 1984, l'agriculture biologique est reconnue comme l'un des cinq signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) des produits alimentaires garantis par l'État français. Les exigences de ce signe de qualité sont désormais fixées dans la réglementation européenne. Tout au long de la filière, les professionnels de l'agriculture biologique, agriculteurs, transformateurs et distributeurs, respectent un cahier des charges rigoureux et strictement contrôlé.

Grâce notamment à l'existence d'un logo officiel largement médiatisé (euro-feuille, souvent complétée du logo national AB), les produits issus du mode de production bio bénéficient actuellement d'une bonne visibilité et d'une image de marque dynamique auprès des consommateurs.

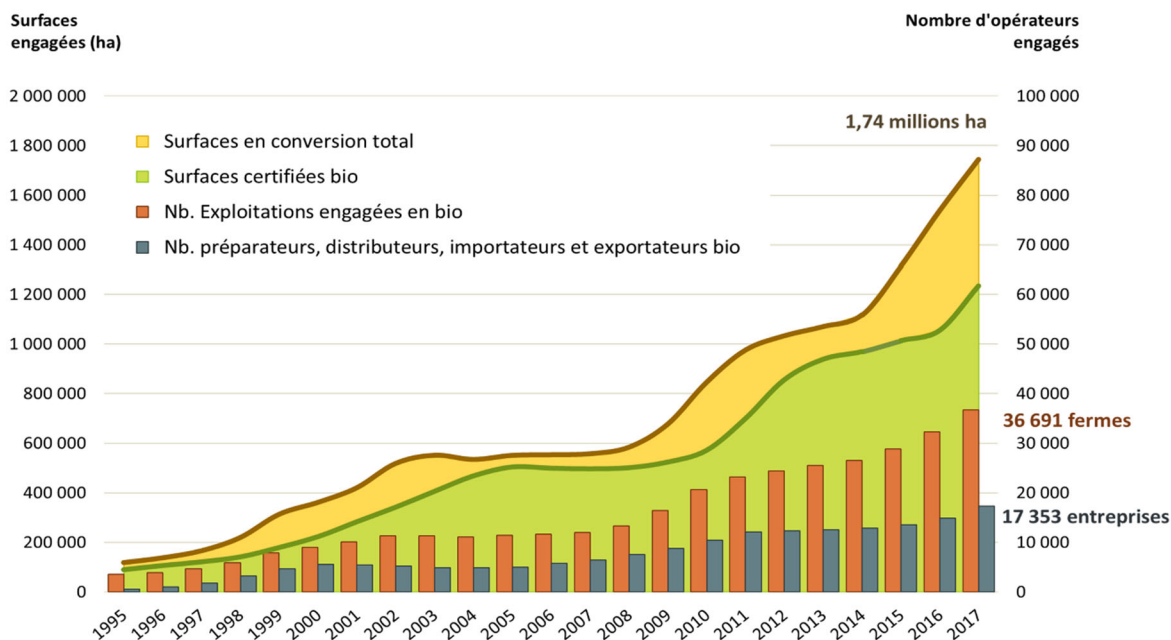
■ UN SECTEUR EN PLEIN ESSOR

Avec une **multiplication par sept de son volume** en 17 ans³ et **8,3 milliards d'euros de produits consommés en 2017**⁴ (+17% sur un an), selon l'agence BIO⁵ : le marché bio français est remarquablement **dynamique**.

³ *La transformation bio en pleine croissance* - Asterès pour Natexbio – novembre 2016

⁴ 7.9 milliards d'euros de consommation à domicile (+18%) et 450 millions sur les services en restauration hors domicile (restauration collective et commerciale : +13%).

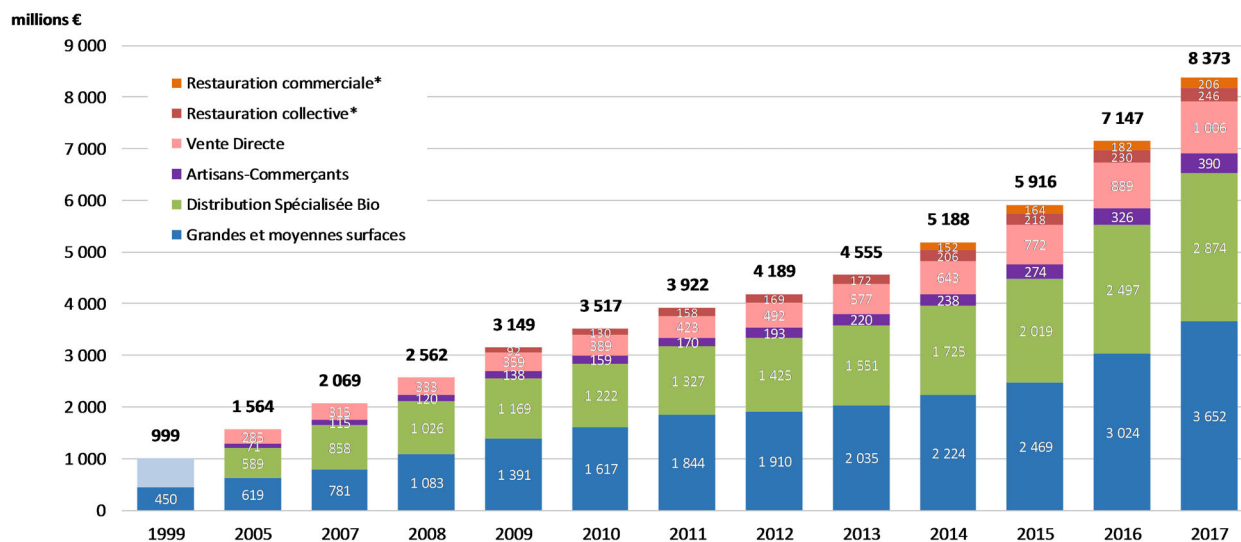
⁵ Créée en novembre 2001, l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, est un groupement d'intérêt public qui s'inscrit dans une dynamique de développement, de promotion et de structuration de l'agriculture biologique française.



Evolution des opérateurs et des surfaces certifiées bio de 1995 à 2017 (Agence BIO)

Un nombre croissant d’acteurs se positionnent sur ce segment et la France compte aujourd’hui 12 286 transformateurs, 4783 distributeurs et 284 importateurs (+17% entre 2016 et 2017)⁶. Les produits transformés sont parmi les plus dynamiques.

Depuis 2002, le chiffre d’affaires des transformateurs a d’ailleurs plus que doublé⁷, et on constate une augmentation régulière des marges, des capitaux propres, des investissements, et des gains de productivité dans le secteur.



* Achats hors taxes évalués par enquête auprès des fournisseurs et des acheteurs, depuis 2014 en restauration commerciale et depuis 2009 en restauration collective.

Evolution du chiffre d'affaires bio par circuit de distribution de 1999 à 2017 (Agence BIO)

⁶ Agence Bio, 2017

⁷ La transformation bio en pleine croissance - Asterès pour Natexbio – novembre 2016

Répartis sur l'ensemble du territoire, les acteurs de « l'aval »⁸ sont particulièrement présents en Nouvelle-Aquitaine (1909 opérateurs recensés), Ile-de-France (2135), Occitanie (2157) et Auvergne-Rhône-Alpes (2398)⁹.

Le secteur (agriculture, transformation et distribution biologiques) compte aujourd'hui près de **134 500 emplois directs**¹⁰ : plus de 49 200 emplois y ont été créés depuis 2012 (+9,5%/an depuis 5 ans). La bonne santé de la bio **contraste avec la situation, plus dégradée, de l'agriculture conventionnelle**.

Ce dynamisme est une chance pour les territoires ruraux qui peuvent regagner de la vitalité économique grâce à des productions bio à haute valeur ajoutée.

▪ LE « PRODUIRE EN FRANCE », AU CŒUR DU MODELE BIO

La bio contribue à la **croissance globale de l'industrie agroalimentaire française et fait preuve d'un dynamisme supérieur au secteur conventionnel**¹¹. Elle est même devenue un relais de croissance incontournable pour nombre d'acteurs plus traditionnels.

69% des produits bio consommés dans l'Hexagone sont « made in France ».

Si on exclut les produits exotiques¹², **c'est même 82% de l'approvisionnement qui est français**¹³. La part des importations baisse de manière régulière depuis des années : de 38% en 2009, à 31% en 2017.

Dans le même temps, les **exportations sont en forte hausse** (+12% entre 2016 et 2017, par exemple) et s'élèvent à 707 millions d'euros : avec un marché mondial à 80.2 milliards d'euros en 2015 (dont 29 milliards au sein de l'UE)¹⁴.

LES FRANÇAIS ET LA BIO : UNE EVOLUTION CULTURELLE QUI S'ACCELERE

La bio est de plus en plus plébiscitée par les consommateurs¹⁵, dont les habitudes de consommation et les exigences ont fortement évolué au cours des dernières années :

- 16% des Français consomment quotidiennement des produits bio (plus d'un quart ont l'intention d'augmenter leur consommation), 75%, une fois par mois, 90% une fois par an ;
- 85% des Français estiment important de développer l'agriculture bio ;
- 82% font confiance aux produits bio ;
- Les raisons de la consommation en bio : 69% santé, 61% environnement, 60% qualité et goût ;
- Les attentes sur le local sont de plus en plus importantes, ainsi que sur le « hors domicile » (restauration collective, etc.).

⁸ Transformateurs et distributeurs

⁹ Agence Bio, 2017

¹⁰ Agence Bio, 2017

¹¹ A titre d'exemple, 53% des transformateurs bios avaient lancé un nouveau produit en 2015, chiffre qui souligne le fort niveau d'innovation et d'investissement dans le secteur.

¹² Produits exotiques (café, cacao, bananes, etc.) ou méditerranéens (agrumes, olives, etc.) dont la production à grande échelle est difficile, voire impossible, sur le territoire national, et qui viennent pour une moitié de l'UE et une autre moitié hors-UE

¹³ Agence Bio, 2017

¹⁴ Agence Bio, 2017

¹⁵ Baromètre consommation Agence Bio / CSA Research, Janvier 2018

II- LA BIO, UN MODELE AGROALIMENTAIRE EXIGEANT ET VERTUEUX

Le **modèle agroalimentaire biologique** a pendant longtemps été considéré comme un **laboratoire de bonnes pratiques**. Alors que le secteur agroalimentaire conventionnel est régulièrement pointé du doigt pour son manque d'implication dans la transition de ses modes de production, il est intéressant de rappeler que **les externalités positives, directement corrélées au modèle agroalimentaire de la bio, sont désormais bien documentées et chiffrées**¹⁶.

▪ LA VALEUR CREEE ET LES COUTS EVITES PAR LA NON-UTILISATION DE PESTICIDES SONT CONSEQUENTS :

De manière globale, **l'usage de produits phytosanitaires dans l'agriculture coûte plus qu'il ne rapporte** ; des chercheurs de l'INRA ont, par exemple, évalué à 13 milliards de dollars la différence entre les coûts et bénéfices annuels liés à l'utilisation de pesticides aux Etats-Unis¹⁷.

Dans le détail, la **création de valeur et l'impact financier évité sont considérables**¹⁸ :

- **sur l'environnement** :
 - coût d'évitement ou de restauration pour les pollutions de l'eau : **entre 49 et 309 €/ha/an** en zone de captage pour les grandes cultures (20 à 46 €/ha/an hors zone) ;
 - biodiversité : **entre 43 et 78 €/ha/an** sur la faune¹⁹ (valorisation du vivant) ;
 - pollinisation : **entre 3.5 et 48 €/ha/an** (valorisation du vivant).
- **sur la santé** : les dépenses médicales liées aux intoxications aiguës aux pesticides, ainsi qu'à leur exposition chronique²⁰ sont les externalités dont le « coût » est le plus important. Même s'il est parfois difficile d'apporter un chiffrage précis, le coût annuel des perturbateurs endocriniens, dont de nombreux pesticides, est évalué à 157 milliards d'euros pour l'Union européenne²¹, par exemple ;
- **sur l'emploi** : l'utilisation de main d'œuvre supplémentaire sur les exploitations biologiques : **entre 10 et 37 €/ha/an**.

¹⁶ Sautereau N., Benoit M., 2016. *Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique*, Rapport d'étude ITAB, 136 p.

¹⁷ De nombreuses études portent désormais sur le sujet. Pour la référence citée, voir *Sustainable Agriculture Reviews*, Volume 19, Bourguet, Denis (et al.) Pages 35-120, 2016).

¹⁸ Voir récapitulatif, p.170 de « Sautereau N., Benoit M., 2016. *Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique*, Rapport d'étude ITAB, 136 p. »

¹⁹ Revue de Bourguet et Guillemaud, situation appliquée au cas des Etats-Unis dans les années 90

²⁰ *Pesticides : effets sur la santé* – Rapport d'expertise collective - INSERM (2013) / *Expositions professionnelles aux pesticides en agriculture* - ANSES (2016)

²¹ The Journal of Clinical Endocrinology & Metabolism, Volume 100, Issue 4, 1 April 2015, Pages 1245–1255

- **LES TECHNIQUES AGRICOLES, DIRECTEMENT CORRELEES A UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE PRODUISENT PLUS DE « SERVICES ECOSYSTEMIQUES »²²** que le secteur conventionnel (séquestration du carbone, filtrage et rétention en eau, qualité des sols, etc.).
- **AU-DELA, LA BIO PRODUIT DES EFFETS POSITIFS INDENIABLES, BIEN QUE PLUS DIFFICILEMENT QUANTIFIABLES²³**, sur l'éducation à l'alimentation, l'équité sociale/l'insertion, le bien-être animal, l'antibiorésistance, la santé des personnes les plus fragiles (effets potentiels de certains additifs), l'attractivité touristique d'une zone, etc.

III- FAIRE DE LA FRANCE UN LEADER MONDIAL DE LA BIO : LES PROPOSITIONS DU SYNABIO

Malgré une bio dynamique, la France reste le **deuxième consommateur de produits phytosanitaires de l'UE** (le 8^{ème} en quantité par hectare²⁴) et n'est que le **7^{ème} pays au monde en matière de surface agricole utile²⁵ biologique** (1.8 million d'hectares).

La bonne santé économique, la croissance continue des dernières années et le formidable potentiel de la France, ne doivent pas faire oublier que **la bio est un secteur qui n'est pas encore consolidé**. L'arrivée de grands acteurs pourrait notamment remettre en question certaines pratiques vertueuses (contractualisation sur le long terme entre les transformateurs et les agriculteurs, engagements sociaux plus importants, etc.), et induire, dans certains cas, une forme de concurrence déloyale qui pourrait saper le modèle de développement vertueux des filières bio.

Aujourd'hui, une partie importante des acteurs de la bio est encore fragile en raison :

- des incertitudes de rendement de l'amont (risques agronomiques et climatiques accentués par rapport au secteur conventionnel) ;
- des difficultés rencontrées dans la consolidation de leur modèle industriel (croissance réelle et continue mais irrégulière en intensité, investissements très lourds et complexes à mettre en œuvre, verrous techniques spécifiques à la production et la transformation selon le cahier des charges de l'agriculture biologiques)

Le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux dans la cadre du plan Ambition Bio 2022. Il faut les tenir et, si possible, aller au-delà. Pour accompagner la structuration et le développement du secteur, le Synabio a identifié **plusieurs leviers**, qui permettraient, s'ils étaient mis en œuvre, **d'accélérer la transition de notre modèle agroalimentaire**.

²² Ensemble des biens et services (valorisables ou non) que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, pour assurer leur bien-être (nourriture, qualité de l'eau, paysages, ...)

²³ Sautereau N., Benoit M., 2016. *Quantification et chiffrage des externalités de l'agriculture biologique*, Rapport d'étude ITAB, 136 p.

²⁴ *La création d'un fonds d'aide aux victimes de produits phytopharmaceutiques*, Rapport IGF-IGAS-CGAAER, janvier 2018

²⁵ Définition de la SAU par l'INSEE : « la surface agricole utilisée est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) ».

PORTER UNE VISION EXIGEANTE DU CAHIER DES CHARGES BIO AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Avant de devenir un règlement communautaire, le cahier des charges de l'agriculture biologique est né d'une volonté collective des professionnels du secteur. Agriculteurs, transformateurs et distributeurs ont défini ensemble des exigences strictes garantissant la haute qualité des produits biologiques et par conséquent la confiance des consommateurs.

Ce cahier des charges doit continuer à vivre et à évoluer afin d'intégrer progressivement les nouvelles exigences de la société tout en préservant les fondamentaux de l'agriculture biologique.

► Nos propositions :

RECOMMANDATIONS	MODALITES PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE	IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES
Faire de l'évolution du règlement européen sur l'agriculture biologique une priorité de la France à Bruxelles	Construire et porter en concertation étroite avec les professionnels des positions pour une bio cohérente, exigeante et durable	-

RECONNAITRE LA BIO COMME UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Secteur à fort potentiel économique et à impact environnemental positif, **la bio aura un rôle-clé à jouer dans les années qui viennent** pour accompagner le mouvement de transition écologique et alimentaire et répondre à la demande croissante des consommateurs. Ces **transformations profondes de notre appareil productif agroalimentaire** doivent être appuyées par l'Etat.

► Nos propositions :

RECOMMANDATIONS	MODALITES PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE	IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES
Identifier la bio comme un secteur stratégique , au même titre que le numérique ou d'autres secteurs de l'économie française	Ensemble des politiques publiques de soutien à l'investissement et à l'innovation	-
Permettre l'accès aux marchés publics pour les acteurs 100% bio	Mise en œuvre des moyens nécessaires à la poursuite des objectifs issus du projet de loi EGALim	Faible
Identifier les entreprises de la bio comme actrices de la transition écologique dans le cadre de l'élargissement des critères autour de l'agrément ESUS	-	Faible

FAVORISER L'ECLOSION DE JEUNES POUSSES DE LA BIO

Le secteur biologique, s'il est aujourd'hui porté par des **structures importantes au modèle économique pérenne**, solidement implantées sur le territoire, **est également dynamisé par un tissu de TPE/PME** (35% des adhérents du Synabio ont un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros), plus fragiles, qu'il faut soutenir.

► Nos propositions :

RECOMMANDATIONS	MODALITES PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE	IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES
Construire un plan de financement dédié à la filière avec Bpifrance (garanties, cautionnement, incubateur, etc.)	-	Faible
Créer un statut de jeune entreprise à impact environnemental (+ de 50% du CA basé sur la commercialisation de produits biologiques), sur le modèle du statut de jeune entreprise innovante	-	A évaluer en fonction du périmètre retenu

CONSOLIDER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE LA BIO

De façon plus générale, le secteur de la bio attend de l'Etat qu'il **encourage les démarches vertueuses** (notamment des consommateurs), **apporte des garanties** suffisantes pour permettre le développement des entreprises de l'écosystème et en **protège les acteurs**. Il attend que ses externalités positives soient davantage rémunérées, ce qui pourrait contribuer à compenser, en partie, les surcoûts liés au passage en bio tant au niveau de la production agricole que de la transformation.

► Nos propositions :

RECOMMANDATIONS	MODALITES PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE	IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES
Mettre en place un dispositif de suramortissement pour la filière bio afin de soutenir les investissements et sa nécessaire montée en puissance	-	A évaluer selon le périmètre du dispositif
Transformer le livret LDDS en livret « vert » , dédié à conversion écologique et en flécher	-	Nul

15% de la collecte annuelle vers les entreprises de la bio et les collectivités territoriales sur la restauration collective		
Valoriser les comportements vertueux du consommateur en mettant en place une TVA écologique pour certains produits de consommation courante à 2.1% (produits alimentaires issus de l'agriculture écologique et les produits ménagers bénéficiant de l'Ecolabel)	Modification en loi de finances (après l'adoption de la nouvelle directive européenne sur la TVA)	Modéré à important, selon les modalités retenues (mais compensé par les externalités positives)
Faciliter l'indemnisation des agriculteurs et transformateurs bios sur les pollutions croisées en appliquant le principe du pollueur-payeur, par un fonds dédié ou une évolution du fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux.	-	Nul
Mieux encadrer les pénalités imposées aux transformateurs en cas de rupture d'approvisionnement, compte-tenu des spécificités du secteur	Dispositif à introduire dans le Code du commerce	Nul
Favoriser une plus grande contractualisation entre agriculteurs et transformateurs/distributeurs en mettant en place des dispositifs publics valorisant les bonnes pratiques	-	Nul

▪ SOUTENIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, DEUX MOTEURS DE LA TRANSFORMATION BIOLOGIQUE

La recherche est **aujourd'hui primordiale afin d'améliorer les connaissances scientifiques disponibles et d'innover pour soutenir le développement du secteur.**

Les exigences du cahier des charges (interdiction des intrants issus de la chimie de synthèse, des OGM, limitation stricte des additifs et auxiliaires technologiques) posent un certain nombre de défis techniques tant aux agriculteurs qu'aux entreprises de transformation. Relever ces défis suppose des efforts en recherche et développement importants, spécifiquement orientés vers le secteur de l'agriculture biologique.

► Nos propositions :

RECOMMANDATIONS	MODALITES PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE	IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES
Accroître les moyens financiers à disposition des organismes menant des	-	Modéré

projets de recherche en Bio (ITAB ²⁶ , INRA ²⁷ , etc.) pour leur permettre de répondre aux objectifs du plan Ambition Bio 2022 et à leurs nouvelles missions (nouvelle qualification sur la transformation biologique pour l'ITAB)		
Financer une nouvelle étude pratique sur les externalités de la Bio	Réflexion à mener avec l'ITAB et l'INRA	Négligeable
Faire de l'agriculture et de la transformation biologique , un des axes prioritaires du futur programme Horizon 2027 (successeur du programme Horizon 2020)	Défendre une position ambitieuse au Conseil	Nul

²⁶ Institut technique de l'agriculture biologique.

²⁷ Institut national de la recherche agronomique.